

**Britemax Final Shine**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**Marque commerciale **Britemax Final Shine****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées pertinentes **Metal polishing compound****1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Transco Blanx Ltd. t/a Britemax  
Unit 18 Lambs Business Park  
Terracotta Road  
South Godstone  
Surrey  
RH9 8LJ  
United Kingdom  
Tel: +44 (0)1342 893015  
sales@britemax.co.uk

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Service d'information d'urgence **USA 1.800.535.5053, INTL 1.352.323.3500****RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.6	liquide inflammable	4	Flam. Liq. 4	H227
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	2	Skin Irrit. 2	H315
3.5	mutagénicité sur cellules germinales	1B	Muta. 1B	H340
3.6	cancérogénicité	1B	Carc. 1B	H350
3.8D	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (effets narcotiques, somnolence)	3	STOT SE 3	H336
3.10	danger en cas d'aspiration	1	Asp. Tox. 1	H304

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Le produit est combustible et il peut s'enflammer au contact avec des sources d'inflammation potentielles.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage

- Mention d'avertissement **danger**

- Pictogrammes

GHS07, GHS08



## Britemax Final Shine

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

### - Mentions de danger

H227	Liquide combustible.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H340	Peut induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.

### - Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P321	Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P331	NE PAS faire vomir.
P362+P364	Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser du sable, du carbone dioxyde ou un extincteur à poudre pour l'extinction.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### - Composants dangereux pour l'étiquetage

petrolatum, Distillates (petroleum), hydrotreated light, odorless mineral spirits, Stoddard Solvent

## 2.3 Autres dangers

Cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

### 3.2 Mélanges





Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
Distillates (petroleum), hydrotreated light	No CAS 64742-47-8	25 - < 50	Flam. Liq. 4 / H227 Asp. Tox. 1 / H304	
odorless mineral spirits	No CAS 64742-48-9	25 - < 50	Flam. Liq. 3 / H226 Skin Irrit. 2 / H315 STOT SE 3 / H336 Asp. Tox. 1 / H304	
petrolatum	No CAS 8009-03-8	1 - < 5	Carc. 1B / H350	

**Britemax Final Shine**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Pictogrammes
octaméthylcyclotétra- siloxane	No CAS 556-67-2	< 1	Flam. Liq. 3 / H226 Repr. 2 / H361f	 
Stoddard Solvent	No CAS 8052-41-3	< 1	Flam. Liq. 3 / H226 Muta. 1B / H340 Carc. 1B / H350 STOT RE 1 / H372 Asp. Tox. 1 / H304	 

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

## Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

## Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

## Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

## Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

## Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Effets narcotiques.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

## Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits.

**Britemax Final Shine**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

Produits de combustion dangereux  
Oxydes azotés (NOx)

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes  
Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes  
Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Conseils concernant le confinement d'un déversement  
Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement  
Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: Sciure de bois, Kieselguhr (diatomite), Sable, Liant universel

Méthodes de confinement  
Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions  
Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Éviter les sources d'inflammation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En raison du danger d'explosion éviter tout écoulement des vapeurs dans les caves, les cheminées et les fosses. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

- Indications/informations spécifiques

Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, ils se propagent au sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

## Britemax Final Shine

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

#### - Atmosphères explosives

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Utilisation d'une ventilation locale et générale. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

#### - Risques d'inflammabilité

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger du rayonnement solaire.

#### - Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)								
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	Source
CA	aluminium, composés insolubles	1344-28-1	OEL (BC)		1			"BC Regulation"
CA	Aluminum oxide	1344-28-1	PEV/VE A		10			Regulation OHS
CA	Aluminum oxide (Alumina)	1344-28-1	OEL (AB)		10			OHS Code
CA	Jet fuels	64742-47-8	OEL (BC)		200			"BC Regulation"
CA	solvant stoddard	8052-41-3	OEL (AB)	100	572			OHS Code
CA	solvant stoddard	8052-41-3	PEV/VE A	100	525			Regulation OHS
CA	Stoddard solvent (mineral spirits)	8052-41-3	OEL (BC)		290		580	"BC Regulation"

#### Mention

VLCT valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes, sauf indication contraire

VME valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	DNEL	14.9 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux

**Britemax Final Shine**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

DNEL pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
octamethylcyclotetra-siloxane	556-67-2	DNEL	73 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
petrolatum	8009-03-8	PNEC	9.33 mg/kg	organismes aquatiques	eau	court terme (cas isolé)
octamethylcyclotetra-siloxane	556-67-2	PNEC	0.44 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
octamethylcyclotetra-siloxane	556-67-2	PNEC	0.044 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
octamethylcyclotetra-siloxane	556-67-2	PNEC	10 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
octamethylcyclotetra-siloxane	556-67-2	PNEC	0.59 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)
octamethylcyclotetra-siloxane	556-67-2	PNEC	0.059 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)
octamethylcyclotetra-siloxane	556-67-2	PNEC	1.7 mg/kg	prédateurs (importants)	eau	court terme (cas isolé)
octamethylcyclotetra-siloxane	556-67-2	PNEC	0.15 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Ventilation générale.

**Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)****Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection de la peau****- Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

**- Mesures de protection diverse**

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Britemax Final Shine**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique	liquide
Couleur	blanc
Odeur	caractéristique - slight hydrocarbon odor

**Autres paramètres de sécurité**

(valeur de) pH	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Point d'éclair	62 °C à 101.3 kPa 143 °F à 1 atm
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent (fluide)

**Limites d'explosivité**

- Limite inférieure d'explosivité (LIE)	0.7 % vol
- Limite supérieure d'explosivité (LSE)	5.4 % vol

Pression de vapeur	31.69 hPa à 25 °C
Densité	0.91 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C 7.54 lbs/US Gal
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
Solubilité(s)	non déterminé

**Coefficient de partage**

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	343 °C
Viscosité	non déterminé
Propriétés explosives	aucune
Propriétés comburantes	aucune

**Britemax Final Shine**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

**9.2 Autres informations**

Teneur en solvants	77.3 %
Teneur en matières solides	22.26 %
Classe de température (États-Unis selon NEC 500)	T2 (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 300° C)

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

En cas de chauffage:

Risque d'allumage

**10.2 Stabilité chimique**

Voir en bas "Conditions à éviter".

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues.

**10.4 Conditions à éviter**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**10.5 Matières incompatibles**

Combustibles

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Classification selon SGH**

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.



**Britemax Final Shine**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

**Mutagénicité sur cellules germinales**

Peut induire des anomalies génétiques.

**Cancérogénicité**

Peut provoquer le cancer.

**Toxicité pour la reproduction**

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

**Danger en cas d'aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.6 Autres effets néfastes****RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Informations pertinentes pour le traitement des déchets**

Récupération ou régénération des solvants.

**Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées**

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

**Traitement des déchets des conteneurs/emballages**

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

**Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets****Liste de déchets**

Pas attribué

**Britemax Final Shine**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

**Remarques**

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- 14.1 Numéro ONU** non soumis aux règlements sur le transport
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** non pertinent
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport**  
Classe -
- 14.4 Groupe d'emballage** non pertinent
- 14.5 Dangers pour l'environnement**
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Il n'y a aucune information additionnelle.
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**  
Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales (États-Unis)****SARA TITLE III (Superfund Amendment and Reauthorization Act)**

- List of Extremely Hazardous Substances (40 CFR 355) (EPCRA Section 302 and 304)  
aucun des composants n'est énuméré
- Specific Toxic Chemical Listings (40 CFR 372) (EPCRA Section 313)  
aucun des composants n'est énuméré

New Jersey Worker and Community Right to Know Act aucun des composants n'est énuméré  
N.J.S.A. 34:5A-1 et. seq.

Right to Know Hazardous Substance List			
Nom selon l'inventaire	No CAS	Remarques	Classifications
solvant stoddard	8052-41-3		F2

**Légende**

F2 Flammable - Second Degree

**California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 Chemicals known to the State to cause cancer or reproductive toxicity** aucun des composants n'est énuméré

**Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur****NPCA-HMIS® III**

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

## Britemax Final Shine

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	*	chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure
Health	2	temporary or minor injury may occur
Flammability	2	material that must be moderately heated or exposed to relatively high ambient temperatures before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerise, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protective equipment	-	

### NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	2	material that must be moderately heated or exposed to relatively high ambient temperatures before ignition can occur
Health	2	material that, under emergency conditions, can cause temporary incapacitation or residual injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
Asp. Tox.	danger en cas d'aspiration
Carc.	cancérogénicité
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
Flam. Liq.	liquide inflammable
HMIS	Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	la convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
Muta.	mutagénicité sur cellules germinales
NFPA® 704	Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition

**Britemax Final Shine**

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

Abr.	Description des abréviations utilisées
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	parties par million
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
Repr.	toxicité pour la reproduction
RTECS	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (base de données de NIOSH avec des informations toxicologiques)
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	corrosif pour la peau
Skin Irrit.	irritant pour la peau
STOT RE	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
VLCT	valeur limite court terme
VME	valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

**Principales références bibliographiques et sources de données**

Hazardous Products Regulations (HPR).

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

**Procédure de classification**

Propriétés physiques et chimiques. La classification est fondée sur un mélange testé. Dangers pour la santé. Dangers pour l'environnement. La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)**

Code	Texte
H226	liquide et vapeurs inflammables
H227	liquide combustible
H304	peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	provoque une irritation cutanée
H336	peut provoquer somnolence ou vertiges
H340	peut induire des anomalies génétiques
H350	peut provoquer le cancer
H361f	susceptible de nuire à la fertilité
H372	risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



# Fiche de Données de Sécurité

selon Hazardous Products Regulations (HPR)

## Britemax Final Shine

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2016-04-19

---

### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.